

INFOS

Milieus et Faune Sauvage

PERSONNELS CONTRACTUELS

L'UNSA-ECOLOGIE INTERPELLE LA MINISTRE Le Directeur général est reçu au Cabinet de la Ministre

Le 03 novembre dernier l'Unsa-Ecologie interpelle la Ministre de l'Ecologie sur la situation intolérable des contractuels de l'Office et lui demande que l'arrêté ministériel fixant les grilles indiciaires soit révisé avant que le projet de l'AFB devienne éventuellement une réalité (Cf. Unsa Eco info n°11).

Hier, 03 jours après notre courrier, le Directeur général nous informe qu'il sera reçu au Cabinet de la Ministre le 18 novembre prochain pour évoquer les conditions d'emploi des contractuels.

L'Unsa abordera ce dossier avec la Ministre dès le 17 novembre.

Il semble enfin que ce dossier soit débloqué et que nos démarches aient porté leurs fruits.



+ revendicatif l'Unsa!

Pour tous renseignements, n'hésitez pas à nous contacter !!!

Secrétaire général

06-08-57-72-62

unsa.ecologie@oncfs.gouv.fr

POURQUOI ADHERER A L'UNSA-ECOLOGIE ?

L'UNSA-Ecologie a pour objectif la défense de l'ensemble des personnels des établissements publics, qu'ils soient contractuels ou fonctionnaires en dénonçant les dérives de l'Administration vis-à-vis des droits des agents. L'UNSA-Ecologie milite pour la mise en place d'un **Corps de l'Environnement intégrant une véritable Police de l'environnement**, valorisant ses missions techniques d'intérêt patrimonial et ses personnels de soutien indispensables.

Pour cette raison, notre OS est présente dans divers groupes de travail, comme par exemple le groupe de travail sur la pénibilité ou sur le marché habillement. L'UNSA est force de propositions. Il n'est pas question de laisser l'administration décider seule de notre avenir.

APPEL A COTISATION — Tous ensemble plus forts !!!

Cotisation UNSA-Ecologie : 0,34 Euro x INM au 1er janvier 2014

(à savoir : 66,6% déductible des impôts)

Le bulletin de cotisation pour les nouveaux adhérents se trouve sur :

www.unsa-ecologie.fr